



2022-2023

Politique d'investissement

DEMANDES EXPRESS
FONDS NEIL ET LOUISE TILLOTSON



MRC de Coaticook

1. PRÉSENTATION

Le Fonds Neil et Louise Tillotson, géré par la *New Hampshire Charitable Foundation*, a implanté un projet-pilote, le *Dash Grant Program*, pour tester une approche de subventions rapides pour des projets nécessitant du soutien financier de petite envergure. Considérant le succès qu'a connu ce programme de financement en 2022, la *New Hampshire Charitable Foundation* a souhaité poursuivre son implication financière sur le territoire de la MRC de Coaticook pour 2023-2024.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE DEMANDES EXPRESS

Les objectifs du programme de demandes express du Fonds Neil et Louise Tillotson de la MRC de Coaticook sont les suivants :

- Offrir un outil de financement simple et rapide pour les projets de petite envergure;
- Soutenir des petits projets qui contribuent à la revitalisation des communautés de la MRC de Coaticook;
- Être complémentaire aux autres sources de financement disponibles dans la région;

3. AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière versée prend la forme d'une subvention non remboursable. Le montant de la subvention peut aller de 250 \$ jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par projet. Le montant total disponible dans le cadre de ce programme pour l'année 2023-2024 est d'environ 30 000\$.

Il existe un pourcentage maximum de contribution du fonds, tout dépendant de l'organisme qui dépose une demande. Pour en apprendre davantage à cet effet, veuillez consulter le volet « organisations admissibles », à la page 3.

4. PRIORITÉS DU FONDS

Voici les priorités du fonds pour obtenir du financement :

- | | |
|-----------------------|--|
| a. Culture; | f. Jeunesse; |
| b. Sports et loisirs; | g. Participation et inclusion sociale; |
| c. Éducation; | h. Communautaire; |
| d. Aînés; | i. Environnement; |
| e. Familles; | |

Il est à noter qu'une priorisation sera faite afin de soutenir les projets qui ne peuvent pas recevoir de financement des autres fonds du territoire, pour s'assurer que le présent programme agisse en complémentarité avec les fonds actuels.

5. ORGANISATIONS ADMISSIBLES

Les organisations admissibles à ce programme sont les suivantes :

Organisations	Max. de la contribution financière du fonds pour les dépenses admissibles
Municipalités et organismes municipaux (incluant la MRC elle-même)	70% des dépenses admissibles pourront être financées par le FNLTE
Coopératives (à l'exception des coopératives financières) dont l'interdiction de versement de ristournes est prévue dans leur charte	90% des dépenses admissibles pourront être financées par le FNLTE
Organismes à but non lucratif	90% des dépenses admissibles pourront être financées par le FNLTE
Entreprises d'économie sociale	90% des dépenses admissibles pourront être financées par le FNLTE
Organismes des réseaux de l'éducation	70% des dépenses admissibles pourront être financées par le FNLTE
Fiducies d'utilité sociale à but non lucratif et enregistrées au Registraire des entreprises du Québec	90% des dépenses admissibles pourront être financées par le FNLTE
Groupe de citoyens parrainé par un organisme admissible	90% des dépenses admissibles pourront être financées par le FNLTE

6. PROJETS ADMISSIBLES

Pour qu'un projet soit admissible, il doit répondre à l'une des priorités du programme (voir point 4) et viser majoritairement le territoire de la MRC de Coaticook et sa population.

Voici des exemples de projets pouvant obtenir du financement :

- Matériel de marketing pour un événement de la communauté;
- Sortie scolaire;
- Embauche d'un consultant pour une activité ou un projet;
- Achat ou remplacement d'équipement ou ameublement.

Voici des projets ou dépenses qui ne sont pas admissibles :

- Campagnes de financement;
- Dépenses engagées;
- Projets ne visant pas majoritairement le territoire de la MRC de Coaticook et sa population;
- Programmes sectaires ou religieux;

- Particuliers ou dotations;
- Insuffisances budgétaires;
- Soutien aux activités politiques (lobbying);
- Voyage scolaire sans volet de campagne de financement intégrant la participation active des étudiants;
- Organisations ou projets qui discriminent en fonction de l'âge, du sexe, de la religion, de la race, de la couleur, de la croyance, de l'orientation sexuelle, des capacités physiques ou mentales, de l'origine nationale ou ethnique;
- Projet qui se réalisera à l'intérieur des 12 mois suivants le dépôt de la demande de financement;
- Organisme ayant déjà reçu du financement dans le cadre du Programme de demandes express du Fonds Neil et Louise Tillotson de 2023-2024.

7. CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

- a. Le **dépôt de la demande** se fait par le biais d'un [formulaire simple en ligne](#);
- b. La demande doit inclure une **description simple du projet et un montage financier (Annexe 1)**;
- c. La réception des demandes se fait **en continu**;
- d. Les demandes reçues sont **traitées hebdomadairement** par l'équipe du Développement des communautés de la MRC de Coaticook, puis approuvées par le Comité régional du développement des communautés;
- e. La **réponse du financement** et, le cas échéant, le **paiement**, sont faits dans **les semaines suivant le dépôt de la demande**;
- f. Les **engagements du promoteur** font partie intégrante du formulaire de demande. Il n'y a donc pas d'entente de financement à signer, ni de reddition de compte à produire;

8. INFORMATIONS

Pour de plus amples informations concernant le Programme de demandes express du Fonds Neil et Louise Tillotson de la MRC de Coaticook, vous pouvez communiquer avec Kathleen Bibeau au k.bibeau@mrcdecoaticook.qc.ca ou au 819-849-7083, poste 230.